

Bonne année 2015 à tous, ...mais soyons vigilants.

L'équipe ADNA vous adresse ses meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour la nouvelle année. Qu'elle vous apporte succès et réussite dans les projets que vous entreprendrez.

Pour l'ADNA l'année 2015 va être une année très importante. Depuis 2 mois ACA, organe de direction et de gestion de l'aéroport de Cannes Mandelieu entreprend les démarches et les actions nécessaires pour modifier les règles qui sont actuellement appliquées ; elle nous a présenté un « projet de réduction de nuisances ACM » ([voir synthèse](#)).

Mais ACA ne communique que très partiellement ; des points importants ne sont pas dits dans ce plan résumé alléchant.

En particulier la ACA veut autoriser les jets de 35 Tonnes à venir à Cannes Mandelieu en faisant modifier la limite imposée actuellement par le décret Ministériel de 1995 : 22 Tonnes. Elle voudrait aussi augmenter d'une heure la plage horaire d'ouverture de l'aéroport en fin de journée. En réalité la SACA veut améliorer la rentabilité de l'aéroport de Cannes Mandelieu, ce que nous pouvons comprendre, mais sûrement pas au détriment de la qualité de la vie des riverains qui subissent déjà trop de nuisances.

La présentation ACA ne dit pas non plus :

- qu'aucune action réelle n'est faite envers les turbopropulseurs et hélicoptères pourtant encore plus nombreux et bruyants,
- que de l'ordre de la moitié des monomoteurs non équipés à ce jour ne sera pas équipée de silencieux, dont les avions de voltige fort bruyants,
- que les projets de désaxement de l'axe d'atterrissage (évitement des quartiers en phase finale d'atterrissage), et de création de nouvelle trajectoire ouest (afin de dé-saturer le pénible trombone) sont repoussés de 8 à 10 ans.

Il y a trop d'ambiguïtés et de non-dits. Notre Association est bien entendu opposée à ces modifications qu'ACA justifie par la mise en service de nouveaux jets plus gros mais moins



ADNA



ASSOCIATION DE DÉFENSE CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES

bruyants que les jets de la génération précédente. Mentionner 35 tonnes au lieu de 22 tonnes dans le décret ministériel permettrait par exemple la venue d'avions tels le Q400 de Bombardier transportant 86 passagers.

Les réponses aux clarifications que nous avons demandées tardent à venir.

Nous sommes et serons donc particulièrement vigilants au cours des prochaines réunions avec les autorités aéroportuaires et administratives pour défendre notre position et protéger l'environnement des riverains.

ACA a une fâcheuse tendance à oublier le plan le « plan Thillaud » (voir les informations précédentes ci-dessous) pourtant clairement agréé en septembre 2013. L'appliquer est un préalable afin:

- de traiter les problèmes majeurs d'aujourd'hui
- régénérer une attitude adéquate de dialogue de l'équipe ACM tant envers les pilotes que les riverains, qui amènerait une situation déjà bien meilleure, dès aujourd'hui, toutes choses égales par ailleurs.

Si nous n'arrivons pas à nous faire entendre nous serons peut être amenés à vous appeler, à nos côtés, pour une grande mobilisation. Nous espérons ne pas en arriver à cette extrémité mais les progrès de notre combat depuis 20 ans sont bien minces et la machine administrative trop passive.

Par ailleurs, merci de régler votre cotisation pour l'année 2015 dont le montant est de 10 € par foyer. Cliquez sur ce lien pour télécharger le bulletin accompagnant votre cotisation.

http://www.adna06.fr/docs/BA_ADNA_2015.pdf

En vous remerciant pour votre fidélité et votre soutien, nous vous assurons de tout notre dévouement à notre cause.

L'équipe ADNA.

Site web de l'ADNA – <http://www.adna06.fr>